

Gr. II.

Cl. 9.

CHAPITRE VIII.

LES ÉDITEURS FRANÇAIS.

Lorsque, après avoir examiné les travaux des imprimeurs, le jury de la classe 9 a été appelé à formuler son appréciation sur les productions exposées par les éditeurs, il s'est trouvé en présence d'une tâche sinon plus difficile, au moins plus délicate. L'œuvre de l'imprimeur, en effet, étant toute matérielle, ses qualités et ses défauts se révèlent d'eux-mêmes aux yeux de ceux qui ont reçu la mission de les classer selon leur valeur absolue ou relative. Le mérite de l'éditeur, au contraire, est une chose abstraite et complexe, qu'il faut chercher dans ce qui ne frappe pas la vue et qu'on ne trouve que par déduction.

Il nous semble inutile d'ajouter que le jury n'avait pas à se mettre en garde contre un préjugé qui tend heureusement à s'effacer tous les jours, à savoir que l'éditeur, ne prenant aucune part sensible à la confection de l'œuvre qu'il expose, ne saurait, non plus, en revendiquer l'honneur. C'est plus qu'un préjugé, c'est une erreur qui ne saurait être en crédit qu'auprès de l'ignorance; nous ne nous attacherons donc pas à la réfuter. Elle tombe d'ailleurs d'elle-même, non seulement en présence des résultats de l'Exposition de 1878 et de celles qui l'ont précédée, tant à Vienne qu'à Philadelphie, mais encore et surtout devant l'essor merveilleux qu'ont pris depuis vingt-cinq ans la multiplication des journaux de sciences ou d'art et la propagation des livres.

Si l'imprimeur exécute, l'éditeur conçoit et ensuite dirige la confection de l'œuvre. Seuls les initiés peuvent se rendre un compte exact de la somme d'intelligence et de soins qu'exige la profession d'éditeur, sans parler des ressources pécuniaires qui sont les auxiliaires indispensables.

Telles sont les considérations dont on doit s'inspirer pour porter un jugement sur les maisons qui ont figuré avec honneur au